



Paris, le 28 janvier 2014

Qui sommes-nous ?

Créé en 2010, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) regroupe des associations, fédérations, réseaux de tous secteurs pour lutter contre la réduction des associations à une seule dimension commerciale et défendre leur contribution à la construction d'une société solidaire, durable et participative. Il a lancé en 2013 un Appel : « Non à la disparition des associations » qui continue de connaître un large retentissement.

Février 2014, un mois pour interpeller les candidats

Le Parlement vient d'adopter pour 2014 un budget de l'État qui confirme nos craintes. Conséquences immédiatement prévisibles : **des dizaines de milliers de pertes d'emplois dans le secteur associatif en 2014**, la destruction du lien social et du tissu associatif, et la remise en cause des droits fondamentaux. **Tout ceci est inacceptable et les associations citoyennes ne peuvent pas se laisser étrangler sans réagir !**

C'est pourquoi le CAC appelle les associations et les collectifs locaux déjà constitués à se mobiliser durant **tout le mois de février pour interpeller les candidats** pour faire connaître leur situation et débattre de leur avenir. Faire reconnaître le rôle des petites et moyennes associations, construire des relations partenariales avec les collectivités et répondre aux enjeux portés par les territoires.

VOTONS NON A LA DISPARITION DES ASSOCIATIONS !

Les associations sont essentielles à la vie sociale et à l'exercice de la citoyenneté. Elles participent au quotidien à l'expression démocratique par la défense des droits, la contribution au bien commun, la solidarité et la fabrication du lien social. Le monde associatif est une force indispensable d'alerte, d'interpellation et de proposition pour la mise en application des politiques publiques. Nous **demandons donc aux candidats** des listes aux élections municipales de s'engager à :

- **reconnaître les associations** et les respecter en tant que partenaires à part entière de la vie locale ;
- favoriser **l'indépendance et la diversité** qui font la richesse du secteur associatif ;
- **soutenir la création d'associations nouvelles** et promouvoir les projets proposant des réponses innovantes aux aspirations de la population ;
- **augmenter, sur la mandature, les moyens** (matériels et financiers) permettant de développer les projets associatifs ;
- **utiliser la subvention comme moyen normal de soutien** financier aux associations, et renoncer aux appels d'offres et appels à projets qui font entrer les associations dans le champ mercantile de la concurrence et les réduisent à l'état de prestataires de services des collectivités locales ;
- **mettre en place un comité local permanent de suivi et d'évaluation** de la politique associative afin d'agir en toute transparence et en partenariat.

Organisons-nous et rassemblons-nous pour interpeller localement les candidats
aux élections municipales [voir le tract et la campagne ICI](#)



Voir les sites www.associations-citoyennes.net et www.nondisparitionassociations.net

Contact : Isabelle Boyer au 07 70 98 78 56, contact@associations-citoyennes.net